



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 14 mai 2013  
18 heures 30

-----

AS/AS

N° 001539

Ressources  
Humaines -  
Recrutement d'agents  
contractuels -  
Accroissement  
saisonnier d'activités

Affiché le :

Le mardi 14 mai 2013 à 18 heures 30 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'Olivier CUREL, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL, Mme Marie RAMBAUD, M. Pierre BOYER, Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Marc DESSAUD, M. Jean-François DORE, Mme Hélène MARTINEZ, M. Christophe CARMINATI, M. Bruno BOUSCARLE, Mme Jacqueline BAROT, Mme Isabelle PITON, Mme Solange BECERRA, M. Pierre ELY, Mme Leïla BECHICHE, M. Etienne FOURQUET, M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Thierry CARRELET, Mme Aurore SALETTI, M. Jean-Pierre STOUVENEL, Mme Amina ELKHATTABI, M. Yves JAOUEN, Mme Katherine COUZINET, M. Christian PANOT, M. Jean-Marie MARTIN, Mme Elise ISNARD, M. Patrick ESPITALIER, Mme Corinne PAIOCCHI

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Véronique GACH donne pouvoir à M. Jean-Marc DESSAUD, M. José VINCENTELLI donne pouvoir à Mme Amina ELKHATTABI, Mme Caroline ALLENE donne pouvoir à M. Bruno BOUSCARLE, Mme Françoise RIPOLL donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean-Louis de LONGEAUX donne pouvoir à M. Christian PANOT

**ABSENTS** : M. André LECOURT

La séance est ouverte, M. Etienne FOURQUET est nommé Secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'ensemble des recrutements sont limités y compris ceux consacrés aux besoins saisonniers. Il est demandé aux chefs de services, avec l'aide de la Direction des Ressources Humaines, d'assurer une gestion rigoureuse des départs en congés de façon à recruter lors des « accroissements saisonniers d'activités » et non pour palier au remplacement de personnels titulaires en congés.

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu, la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-2.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités au service des sports.

Monsieur le Maire propose de recruter :

1. Pour la piscine de VITON

A/ Personnel d'accueil et d'entretien

- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 15 juin 2013 au 31 juillet 2013 - Missions : accueil, caisse, entretien des locaux, distribution des cintres.
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 15 juin 2013 au 5 juillet 2013 et du 29 juillet 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013 - Missions : accueil, caisse, entretien des locaux, distribution des cintres.
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 29 juillet 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013 - Missions : accueil, caisse, entretien des locaux, distribution des cintres.

- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 31 juillet 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013 - Missions : accueil, caisse, entretien des locaux, distribution des cintres.
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 15 juin 2013 au 31 juillet 2013 - Missions : entretien des locaux, plages, bassins, distribution des cintres.
- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 15 juin 2013 au 7 juillet 2013 et du 1<sup>er</sup> août 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013 - Missions : entretien des locaux, plages, bassins, distribution des cintres.
- 2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> août 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013 - Missions : entretien des plages et des bassins.

#### B/ Personnel de surveillance baignade

- 1 opérateur des activités physiques et sportives au 4<sup>ème</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013 - Missions : assurer la surveillance et la sécurité baignade.
- 1 opérateur des activités physiques et sportives au 4<sup>ème</sup> échelon ou un éducateur des activités physiques et sportives au 4<sup>ème</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> août 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013 - Missions : assurer la surveillance et la sécurité baignade.
- 1 éducateur des activités physiques et sportives, au 4<sup>ème</sup> échelon, à temps complet, du 16 juin 2013 au 31 août 2013.

#### 2. Pour la base de loisirs plan d'eau

- 1 éducateur des activités physiques et sportives au 4<sup>ème</sup> échelon, à temps complet, du 15 juin 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013 - Mission : moniteur de voile titulaire du Brevet d'Etat de Voile.

OU

- 1 opérateur des activités physiques et sportives au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 15 juin 2013 au 1<sup>er</sup> septembre 2013 - Mission : moniteur de voile titulaire du Brevet Fédéral de Voile.

ET

- 1 adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> échelon, à temps complet, du 1<sup>er</sup> août 2013 au 31 août 2013 - Missions : accueil, réservations, caisse à la Base de loisirs.

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE QUALIFIEE**

**Approuve**, les propositions de recrutement de Monsieur le Maire pour répondre à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités au service des sports.

**Autorise**, Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions précitées.

**Dit**, que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget de l'année 2013.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE  
Olivier CUREL**